

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00510

APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL COISE ET AFFLUENTS 2023-2028

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 63

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 novembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221117-D20220051010

Date de mise en ligne : 24 novembre 2022

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Bernard BONNET

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 NOVEMBRE 2022

APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL COISE ET AFFLUENTS 2023-2028

Le SIMA Coise concerne 8 communes du territoire de Saint-Etienne Métropole (Marcenod, Fontanès, La Gimond, Saint-Galmier, Chambœuf, Aveizieux, Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse), SEM étant membre de ce syndicat.

Le précédent contrat territorial Coise et affluents conclu avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne s'étant terminé en 2021 et suite au constat que les masses d'eau sont encore en état moins que bon, le SIMA Coise a travaillé à un projet de nouveau contrat territorial 2023 -2028.

Toutes les actions proposées suite à des groupes de travail avec les différents acteurs ont été validées par les COPIL agricole et milieux aquatiques du 12 juillet 2022.

Le contrat vient d'être déposé auprès de l'Agence de l'eau et il est demandé la validation de la stratégie de ce contrat par les différentes collectivités membres du SIMA Coise, en vue d'une validation par l'Agence de l'eau fin 2022.

Le contrat se répartit ainsi en 4 volets qui traduisent les enjeux identifiés sur le bassin versant :

- **Fonctionnement éco morphologique des cours d'eau et des zones humides** : restauration des berges et de la végétation riveraine (ripisylve), renaturation des cours d'eau, amélioration de la continuité écologique (aménagement ou suppression d'ouvrages), amélioration des connaissances et gestion des zones humides prioritaires.
- **Gestion qualitative de la ressource en eau** : limiter l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau, réduire les pollutions d'origine autre qu'agricoles via l'optimisation des systèmes d'assainissement et préserver les enjeux eau potable.
- **Gestion quantitative de la ressource en eau**, qui constitue une nouvelle thématique prise en compte sur le bassin. En effet, suite à des groupes de travail conduits en 2020-2021 et en complément de la réflexion globale du futur Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) menée par le SAGE Loire en Rhône-Alpes, le SIMA Coise a souhaité développer une animation sur cette thématique. Ainsi les réflexions ont conduit à identifier 2 pistes de recherche de ressources en eau alternatives pouvant faire l'objet d'une animation locale par le SIMA Coise : la mobilisation des retenues collinaires existantes pour limiter la création de nouvelles retenues et la réutilisation des eaux pluviales.

- **Moyens généraux** nécessaires à l'animation et au suivi de la procédure.

A noter que comme pour tous les contrats du territoire, l'Agence de l'eau demande une programmation sur 6 ans avec 2 phases se répartissant en un premier contrat 2023-2025 et un second pour 2026-2028.

Les montants des dépenses prévisionnelles inscrites dans le contrat toutes maitrises d'ouvrage confondues se décomposent de la façon suivante :

| | CT1 2023-2025 | CT2 2026-2028 |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Volet Fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau | 900 337 € | 306 750 € |
| Volet Gestion qualitative de la ressource en eau | 1 120 050 € | 501 730 € |
| Volet Gestion quantitative de la ressource en eau | 296 330 € | 12 600 € |
| Moyens généraux | 1 291 725 € | 1 333 000 € |
| Total général | 3 608 442 € | 2 154 080 € |

Globalement les actions seront déployées par différents maîtres d'ouvrage : SIEA Chazelles Viricelles, SIVAP, Fédérations de Pêche Loire et Rhône, Fédération de Chasse de la Loire, ARDAB, Chambre d'Agriculture du Rhône, ADDEAR du Rhône, CEN, CCMDL...

Sous maîtrise d'ouvrage SIMA Coise, les dépenses prévisionnelles inscrites dans le contrat territorial se décomposent de la façon suivante :

| CT1 2023-2025 | | | | | |
|----------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| | Moyens généraux | Volet Fonctionnement éco- morphologique des cours d'eau | Volet Gestion qualitative de la ressource en eau | Volet Gestion quantitative de la ressource en eau | Total général |
| SIMA Coise | 938 000 € | 684 300 € | 663 100 € | 93 600 € | 2 379 000 € |
| SIMA Coise, CEN | | | | 117 090 € | 117 090 € |
| SIMA Coise, Fédération de Chasse de la Loire | | | | 21 000 € | 21 000 € |
| Total général | 938 000 € | 684 300 € | 663 100 € | 231 690 € | 2 517 090 € |

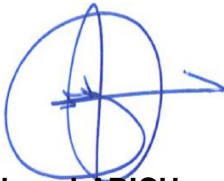
| CT2 2026-2028 | | | | | |
|--------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| | Moyens d'animation | Volet Fonctionnement éco- morphologique des cours d'eau | Volet Gestion qualitative de la ressource en eau | Volet Gestion quantitative de la ressource en eau | Total général |
| SIMA Coise | 1 129 000 € | 246 750 € | 418 600 € | 3 600 € | 1 797 950 € |
| Total général | 1 129 000 € | 246 750 € | 418 600 € | 3 600 € | 1 797 950 € |

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la stratégie et le programme du contrat territorial pour les périodes 2023-2025 et 2026-2028,**
- **autorise la signature du contrat par le Président ou son représentant dûment habilité, en tant que membre du SIMA Coise.**

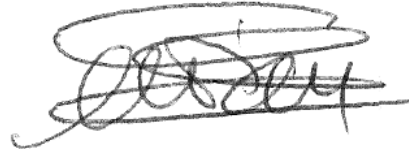
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente**

Le Président,



Gaëli PERDRIAU